













SNES-FSU, SNEP-FSU, SIAES-FAEN, CGT'Educ'Action, SNLC FO, SNALC-CSEN, SUD Education Retrait de la réforme Vallaud-Belkacem du collège

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SIAES-FAEN, la CGT'Educ'Action, le SNCL FO, le SNALC CSEN, et SUD Education appellent les personnels à se mobiliser pour revendiquer le retrait de la réforme Vallaud-Belkacem du collège.

Cette réforme fait éclater le cadre national de la scolarité en renvoyant au local le soin de définir les horaires disciplinaires, la répartition des heures d'enseignement entre les langues vivantes, entre la technologie, la SVT et les Sciences Physiques, les programmes des enseignements pratiques interdisciplinaires. Les horaires disciplinaires ne sont plus garantis, seuls le sont les horaires des enseignements pratiques interdisciplinaires et ceux de l'accompagnement personnalisé. L'enseignement des langues anciennes, des langues rares et des langues régionales est menacé. Les sections européennes et bilangues sont appelées à disparaître.

L'abandon de repères annuels dans les programmes et les horaires, au profit d'une définition sur le cycle de 3 ans, menace la continuité des enseignements et génère un besoin de concertations locales qui n'est ni reconnu ni rémunéré.

Cette réforme va engendrer une surcharge de travail pour les professeurs qui vont devoir consacrer un temps important aux réunions d'équipes pour réinventer les cohérences et l'organisation des enseignements dont l'Etat se défausse. C'est un temps qui sera soustrait au temps consacré à la pédagogie elle-même. Les organisations syndicales suscitées demandent le retrait de la circulaire d'application du décret ORS d'avril 2015 qui laisse ainsi entendre que toute réunion pédagogique organisée par l'établissement relèverait pleinement des obligations de service, ce qui est inacceptable.

Il s'agirait-là, à rebours des discours lénifiants de la Ministre, d'une **dénaturation du métier** puisque l'autonomie accrue des établissements va de paire avec une mise sous tutelle de la pédagogie par les équipes de direction. Celles-ci seront en effet responsables de la définition des enseignements, des programmes, des objets d'étude et des horaires alloués à chaque discipline. La multiplication des instances pédagogiques (conseil pédagogique, conseil de cycle, conseil école-collège) et des responsabilités (coordonnateurs de niveau, de cycle, ...) rémunérées en indemnités (IMP), implique pour chaque professeur un renoncement à sa liberté pédagogique et pour chaque équipe un contrôle accru par les directions administratives. **Les organisations syndicales suscitées demandent l'abrogation du décret IMP de mars 2015 et de sa circulaire d'application d'avril 2015.**

Pour les familles, la réforme du collège et l'autonomie des établissements consacre un système éducatif instable et différencié qui va accroître les inégalités scolaires au profit des initiés, compliquer les déménagements et les changements d'établissement, empêcher la projection de la scolarité dans la durée.

Les organisations syndicales suscitées demandent le retrait de ce projet. Chacune d'elle fait par ailleurs connaître ses revendications pour améliorer les conditions de travail et d'étude au collège, résorber les inégalités et réduire l'échec scolaire.

Elles appellent les personnels à se réunir en heure d'information syndicale ou en Assemblée Générale pour informer, sensibiliser et mobiliser. Elles appellent les sections syndicales d'établissement à organiser des réunions avec les parents et à interpeller les élus.

Elles appellent à un rassemblement académique devant le rectorat le mercredi 22 avril à 14 h. Elles appellent à préparer les mobilisations nationales qui ne manqueront pas d'être organisées en mai.